

Extrait de règlement carte à gratter “ JEU CAG ANDROS TOP 14 2018 ”

Inscription à figurer sur le dos des cartes à gratter

Jeu avec obligation d'achat à révélation immédiate organisé par ANDROS SNC, ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine (Corse comprise) dans une sélection d'hypermarchés en France métropolitaine et valable en présence des animatrices Andros pendant la période du 01/02/2018 au 30/06/2018 inclus.

Ce jeu concerne tous les produits ANDROS (confitures, desserts fruitier réfrigérés, jus de fruits, desserts fruitiers ambiants, les yaourts et desserts Gourmand & Végétal (au lait de coco ou d'amande)).

Pour jouer il suffit d'acheter 3 produits ANDROS au choix pour se voir remettre une carte à gratter par l'animatrice en magasin et gratter l'emplacement au verso de cette carte pour découvrir la dotation gagnée. Si vous découvrez dans la case la mention « Bravo ! Vous avez gagné un ballon de rugby » vous avez gagné.

Lots mis en jeu sur l'ensemble de l'opération : **70 ballons de rugby, d'une valeur unitaire approximative de 10€ TTC**

La dotation peut être retirée immédiatement auprès de l'animatrice sur remise de la carte gagnante et dans la limite des stocks disponibles en magasin.

Le règlement complet du jeu, déposé chez **SCP BRISSE – BOUVET – LLOPIS, Marie-Josèphe BOUVET**, Huissier de justice à **PARIS (75001) 354 rue Saint Honoré** est librement consultable sur le site internet www.andros.fr ou auprès de l'animatrice en magasin.

ANDROS SNC - RCS Cahors 428 682 447

ANDROS TOP 14
REGLEMENT COMPLET DU JEU « CARTES À GRATTER»
DU 1^{ER} FÉVRIER AU 30 JUIN 2018

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société ANDROS SNC, société en nom collectif ayant son siège à Zone Industrielle - 46130 BIARS SUR CERRE, immatriculée au RCS de Cahors sous le numéro 428 682 447, organise un jeu avec obligation d'achat à révélation immédiate intitulé « cartes à gratter » valable en présence des animatrices Andros pendant la période du 1^{er} février au 30 juin 2018 inclus.

L'adresse du Jeu est la suivante : **HOTCAKES – Opération ANDROS cartes à gratter – 15 rue Monsigny, 75002 Paris, France**. Cette adresse sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent jeu.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure (état civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse comprise) dans une sélection d'hypermarchés en France métropolitaine selon la liste détaillée en annexe. Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que :

- les mandataires sociaux et employés de la Société Organisatrice et de toute société contrôlée par, contrôlée avec, ou contrôlant la Société Organisatrice (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) et à toute personne ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du jeu.

- les membres de leurs familles respectives (par famille, il faut entendre, les personnes vivant sous le même toit, ainsi que leurs ascendants et descendants directs et/ou collatéraux).

La participation à ce jeu est strictement personnelle et nominative.

Toute participation incomplète, illisible, comportant des informations fausses ou effectuée après la date limite ou réalisée sous une autre forme que celles prévues au présent règlement, ne sera pas prise en considération.

ARTICLE 3 – RELAIS DU JEU ET DUREE DE L'OPERATION

L'opération est présentée dans les points de vente participant à l'opération (cf. liste détaillée en annexe) au travers des Publicité sur le Lieu de Vente et via les cartes à gratter qui seront distribuées en magasin par les animatrices Andros.

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT ET MODALITÉS DU JEU

Pour participer au Jeu, le participant doit satisfaire à l'intégralité des conditions suivantes :

1. Acheter entre le 1^{er} février et le 30 juin 2018 inclus trois produits au choix de la gamme ANDROS parmi la liste ci-dessous :

Les Boissons Réfrigérées :

- **Les Monofruits 1L**

- Oranges
- Oranges sans pulpe
- Ananas
- Pommes
- Clémentines

- Pamplemousses Roses
- Citrons
- Oranges Sanguines
- Raisons
- Cranberry

- **Les Monofruits 1,15L**

- Ananas

- Orange
- Orange sans pulpe
- Pomme
- Citron
- **Les Monofruits 1,5L**
 - Oranges
 - Oranges sans pulpe
 - Clémentines
 - Pommes
- **Les Classiques 0,75L**
 - Fraises
 - Abricots
 - Poires
- **Les Bio 0,75L**
 - Oranges Bio
- **Les Duos Pommes 1L**
 - Pommes et Cassis
 - Pommes et Poires
- **Les Duos Agrumes 1L**
 - Oranges et Citrons
 - Clémentines et Mandarines
 - Oranges et Clémentines
- **Les Multifruits 1L**
 - Rouge Intense
 - Matin Délice
 - Douceur
 - Exotique
 - 3 Agrumes
 - Multivitaminés
- **Les Boissons Rafraîchissantes 1L**
 - Thé Citron et Menthe
 - Thé Framboise et touche de Citron
 - Thé Mangue et Passion
 - Fraise Framboise
 - Citronnade
 - Citronnade à la Menthe
 - Citronnade à la Passion
 - Citronnade Yuzu
 - Mojito
- **Les Boissons Rafraîchissantes 1,5L**
 - Citronnade
- **Snacking Les Jus 25cl**
 - Abricots
 - Ananas
 - Clémentines
 - Oranges
 - Pommes
- **Snacking Les Boissons Rafraîchissantes**
 - Citronnade
 - Fraise Framboise
 - Mojito
 - Thé Citron & Menthe

- Thé Framboise & touche de Citron
- **Les apéros 4 x 25cl**
 - Mojito
 - Jus de Tomates

Epicerie :

- **Confitures Extras et Crèmes**
 - Abricots 1kg
 - Fraises 1kg
 - Framboises 1kg
 - Crème de Pruneaux 450g
 - Crème de Marrons à la vanille 450g
- **Confitures allégées**
 - Mirabelles 350g
 - 4 Fruits Rouges 350g
 - Abricots 350g
 - Cerises 350g
 - Figues 350g
 - Fraises 350g
 - Framboises 350g
 - Oranges 350g
 - Myrtilles 350g
 - Pêches 350g
 - Reines-Claudes 350g
 - Rhubarbe 350g
- **Gourdes**
 - Pomme Nature 4 x 90g
 - Pomme Banane 4 x 90g
 - Pomme Fraise 4 x 90g
 - Pomme Fraise Framboise 4 x 90g
 - Pomme Pêche 4 x 90g
 - Pomme Poire 4 x 90g
 - Pomme Vanille 4 x 90g
- **Gourdes**
 - Pomme Nature 10 x 90g
 - Panaché n°1 10 x 90g
 - Panaché n°2 10 x 90g
 - Pomme Nature 18 x 90g
 - Panaché n°1 18 x 90g
 - Panaché n°2 18 x 90g
 - Pomme Nature 40 x 90g
 - Panaché 40 x 90g
- **Gourdes Sans Sucres Ajoutés**
 - Pomme Nature 4 x 90g
 - Pomme Ananas 4 x 90g
 - Pomme Banane Fraise 4 x 90g
 - Pomme Fraise Framboise 4 x 90g
 - Pomme Pruneau 4 x 90g
 - Pomme Nature 10 x 90g

- Panaché 10 x 90g
- Pomme Nature 18 x 90g
- Panaché 18 x 90g
- **Desserts de fruits en morceaux**
 - Pomme Morceaux 740g
 - Pomme Abricot Pêche Morceaux 720g
 - Pomme Vanille Morceaux 720g
- **Desserts de fruits en morceaux Sans Sucres Ajoutés**
 - Pomme Nature Morceaux Sans Sucres Ajoutés 695g
 - Pomme Ananas Morceaux Sans Sucres Ajoutés 695g
 - Pomme Poire Morceaux Sans Sucres Ajoutés 695g
- **Desserts de fruits tamisés**
 - Pomme Allégée
 - Pomme
 - Pomme Abricot
 - Pomme Banane
 - Pomme Châtaigne
 - Pomme Pêche
 - Pomme Poire
 - Pomme Rhubarbe
 - Pomme Vanille
 - Poire Williams
- **Desserts de fruits tamisés Sans Sucres Ajoutés**
 - Pomme Nature Sans Sucres Ajoutés 730g
 - Pomme Banane Sans Sucres Ajoutés 410g
 - Pomme Mangue Sans Sucres Ajoutés 410g
 - Pomme Poire Sans Sucres Ajoutés 410g
- **Fruits au sirop**
 - Airelles 370ml
 - Bigarreaux 370ml
 - Griottes Dénoyautées 370ml
 - Bigarreaux 720ml
 - Griottes Dénoyautées 720ml
 - Mirabelles 720ml

Gourmand & Vegetal :

- **Les Brassés au lait de coco**
 - Nature
 - Ananas du Costa Rica
 - Cassis-Framboise
 - Citron Sicile
 - Fraise
 - Pêche du Roussillon
 - Orange carotte
- **Les Délices au lait d'amande**
 - Caramel
 - Chocolat
 - Noisette
 - Vanille

Les Desserts Fruitiers Réfrigérés :

- Desserts Fruitiers

- Pomme Nature 16 x 100g
- Fruits Panachés 16 x 100g
- Panaché n°2 16 x 100g
- Fraîcheur d'Agumes 16 x 100g
- Pomme Nature 12 x 100g
- 6 Pomme Nature + 6 Pomme Fraise 12 x 100g
- 6 Pomme Nature + 6 Pomme Poire 12 x 100g
- Pomme Nature 8 x 100g
- Pomme Abricot 8 x 100g
- Pomme Châtaigne 8 x 100g
- Pomme Fraise 8 x 100g
- Pomme Poire 8 x 100g
- 4 Pomme Poire + 4 Pomme Pêche 8 x 100g
- 4 Pomme Fraise + 4 Pomme Banane 8 x 100g
- Pomme Nature Miel 4 x 100g
- Pomme Abricot Miel 4 x 100g
- Pomme Citron Miel 4 x 100g
- Pomme Framboise Miel 4 x 100g
- Pomme Abricot 4 x 100g
- Pomme Banane 4 x 100g
- Pomme Cassis 4 x 100g
- Pomme Châtaigne 4 x 100g
- Pomme Citron 4 x 100g
- Pomme Coing 4 x 100g
- Pomme Fraise 4 x 100g
- Pomme Fraise, Fraise des Bois 4 x 100g
- Pomme Framboise 4 x 100g
- Pomme Fruits Rouges 4 x 100g
- Pomme Fruits du Verger 4 x 100g
- Pomme Mandarine 4 x 100g
- Pomme Mirabelle 4 x 100g

- Pomme Myrtille 4 x 100g
- Pomme Nature 4 x 100g
- Pomme Orange 4 x 100g
- Pomme Pêche
- Pomme Pêche de Vigne 4 x 100g
- Pomme Poire 4 x 100g
- Pomme Pruneau 4 x 100g
- Pomme Rhubarbe 4 x 100g
- Pomme Vanille 4 x 100g
- Pomme Nature Allégée 4 x 100g
- Pomme Abricot 6 x 100g
- Pomme Fraise 6 x 100g
- Pomme Framboise 6 x 100g
- Pomme Poire 6 x 100g

- Sans Sucres Ajoutés Tamisés

- Fruits Panachés 16 x 100g
- Pomme Nature 16 x 100g
- Pomme Nature 8 x 100g
- Pomme Abricot 4 x 100g
- Pomme Ananas Passion 4 x 100g
- Pomme Banane 4 x 100g
- Pomme Cerise 4 x 100g
- Pomme Fraise 4 x 100g
- Pomme Framboise 4 x 100g
- Pomme Fruits Rouges 4 x 100g
- Pomme Mangue 4 x 100g
- Pomme Poire 4 x 100g
- Pomme Pruneau 4 x 100g
- Pomme Rhubarbe 4 x 100g
- Pomme Ananas Coco 4 x 100g
- Pomme Litchi 4 x 100g

- Sans Sucres Ajoutés Morceaux

- Ananas 4 x 97g
- Cerise 4 x 97g
- Mangue 4 x 97g
- Poire Williams 4 x 97g

- L'Onctueux

- Abricot 4 x 97g
- Châtaigne 4 x 97g
- Fraise 4 x 97g
- Framboise 4 x 97g

- Mangue 4 x 97g
- Poire 4 x 97g
- Rhubarbe 4 x 97g
- **Desserts Fruitiers en morceaux**
 - Abricot 4 x 100g
 - Ananas 4 x 100g
 - Cerise 4 x 100g
 - Fraise 4 x 100g
 - Framboise 4 x 100g
 - Pêche 4 x 100g
 - Poire Williams 4 x 100g
 - Rhubarbe 4 x 100g
 - Pomme 4 x 100g
 - Pomme à la Cannelle 4 x 100g

- **Liégeois de Fruits**
 - Pomme Abricot coulis Framboise 4 x 100g
 - Pomme Châtaigne 4 x 100g
 - Pomme Citron 4 x 100g
 - Pomme Framboise coulis Cassis 4 x 100g
 - Pomme Mangue coulis Passion 4 x 100g
 - Pomme Rhubarbe coulis Fraise 4 x 100g
- **Gourdes Classiques**
 - Pomme Nature 4 x 90g

2. Présenter les trois produits à l'animatrice présente en magasin avant de passer en caisse pour recevoir une carte à gratter.
3. Gratter l'emplacement au verso de cette carte pour découvrir s'il a gagné.
4. Si le participant découvre la mention « Bravo ! Vous avez gagné un ballon de rugby », il remporte un ballon de rugby. A l'inverse, si le participant découvre la mention « Perdu », il ne remporte aucun lot.

ARTICLE 5 – LOTS MIS EN JEU

Les lots mis en jeu sur l'ensemble de l'opération :

70 ballons de rugby, d'une valeur unitaire approximative de 10€ TTC.

ARTICLE 6 – ATTRIBUTION DES LOTS

L'attribution des lots sera conditionnée par l'acceptation du présent règlement.
Les dotations seront remises aux gagnants directement par l'animatrice en magasin sur remise de la carte gagnante et dans la limite des stocks disponibles en magasin.

Les dotations du jeu ne pourront être ni reprises, ni échangées, ni converties en monnaie ou devises, ni transmises à une autre personne. Toutefois si les circonstances l'exigent, en cas de nécessité ou de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot annoncé par un lot de même valeur ou de caractéristiques proches.

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION ET RESPONSABILITÉ

La participation au Jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue pour responsable, si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenants ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

Toute fraude ou tentative de fraude permettant de jouer au Jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite. La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en un rythme de gains inhabituels, une multiplication des participations, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les dotations aux participants concernés, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

La responsabilité de la société ANDROS SNC ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué. La société ANDROS SNC se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de reporter ou de modifier les conditions du jeu à tout moment si des circonstances de force majeure l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 8 – CONSULTATION DU RÈGLEMENT DU JEU

Le présent règlement est déposé chez **SCP BRISSE – BOUVET – LLOPIS, Marie-Josèphe BOUVET**, Huissier de justice à **PARIS (75001) 354 rue Saint Honoré**.
Le règlement complet du jeu est consultable gratuitement sur le site internet www.andros.fr ou auprès de l'animatrice en magasin.

ARTICLE 9 – CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Les frais de connexion sur le site www.andros.fr ne sont pas remboursés.

ARTICLE 10 – PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu et les supports de communication de l'opération sont strictement interdites.

ARTICLE 12- LITIGES

Tout litige est soumis au droit français.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable, sera soumis aux juridictions compétentes de Paris.

ANDROS SNC – RCS Cahors 428 682 447

Fait à Paris le XX/XX/2018.

ANNEXE

Liste des enseignes participantes :

- Carrefour
- Carrefour Market
- Cora
- Leclerc
- U
- Intermarché
- Géant
- Casino
- Auchan
- Monoprix